CHEQUES LOISIRS

CHEQUES LOISIRS

Vous avez un chèque loisirs de la Ville d'Annecy ?

Nous pourrons déduire le montant de votre chèque sur présentation de ce dernier.

Pour cela, 2 solutions :

1. Vous nous l'apportez à l'accueil de l'association avec votre RIB
2. Vous nous faites votre demande par mail

2. Demande par mail :

Envoyez-nous la photo de votre chèque à l'adresse suivante : administration@lescarres-asso.com

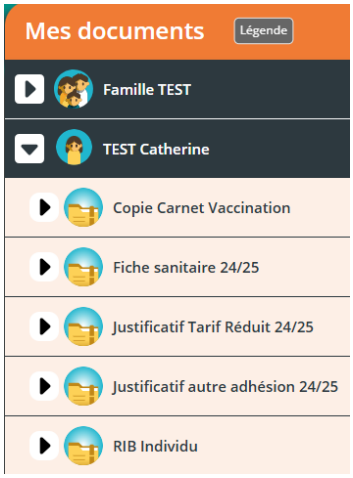

Pensez également à joindre votre RIB dans :
« Mes documents / Mes documents à envoyer »

Vous recevrez un virement directement sur votre compte bancaire.

Ps : selon les périodes, votre remboursement peut être plus ou moins rapide. Nous vous remercions de votre compréhension.